

LA MAIN DE DIOS ? LE DROIT DU TRAVAIL DANS LA LUCARNE RH SANS RESSOURCE ET SANS HUMAIN

Au-delà du mépris caractérisé par l'absence totale de communication descendante, de nouvelles pratiques, tout sauf opérationnelles, viennent s'ajouter à la liste des « droits » qu'ORIGINE impose.

PREMIERE MI-TEMPS

Sur les terrains les exemples sont nombreux, les agents doivent se battre avec les sacro-saints services des DIOS pour faire respecter leurs droits : récupération de congés après CMO, congés maternité, ...

DEUXIEME MI-TEMPS

Des agents contractuels ont découvert par le biais 'ORIGINE que leur temps de travail journalier avait augmenté, et leur nombre de congés annuels diminué, sans qu'aucune communication ne leur en ait été faite en amont.

TEMPS ADDITIONNEL : 3H36

Vous ne le saviez pas ?...c'est normal jusque-là personne ne vous l'avait dit. Dorénavant pour poser une demi-journée d'absence avec des heures supplémentaires (que vous avez acquises en travaillant), il vous faudra non plus couvrir les plages fixes mais vous délester de 3H36 d'HS. Et pourquoi ?? La raison est simple : le logiciel a été mis à jour !

ON REFAIT LE MATCH?

- **La CGT Insertion Probation** exige que soit respecté le cadre légal et le statut des agents en fonction des textes et pas en fonction du logiciel ORIGINE
- **La CGT IP** attend des réponses claires et motivées aux demandes formulées aux services RH locaux ou interrégionaux qu'elles soit individuelles ou collectives.
- **La CGT IP** exige des DIOS et de la DAP le respect des droits des agents et des informations claires, harmonisées et dans l'intérêt des personnels.

**LA CGT INSERTION ET PROBATION NE LAISSERA PAS
LES DROITS DES AGENTS SUR LE BANC DE TOUCHE**

Montpellier le 21 Février 2022,

La Coordination CGT Insertion et Probation Occitanie